

DÉCISION n° 265/ 2022

SOLLICITANT UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR LA PARTICIPATION DE L'EUROMETROPOLE DE METZ AU PROJET « ITINERAIRE ARCHEOLOGIE » ENGAGE AVEC LE COLLEGE TAISON

Nous soussigné, Claude VALENTIN, Conseiller délégué en charge de l'Archéologie Préventive de l'Eurométropole de Metz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur Claude VALENTIN reçoit délégation du Président de l'Eurométropole de Metz pour suivre les dossiers, signer les actes et courriers et exécuter les délibérations dans le domaine de l'archéologie préventive,

DÉCIDONS :

- de solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Grand Est, une subvention de 450 euros au titre de la participation de l'Eurométropole de Metz au projet « Itinéraire Archéologie » de découverte de l'archéologie, engagé avec le Collège Taison de Metz au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20220621-Decis265-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 24/06/2022

Pour le Président
Le Conseiller délégué



Claude VALENTIN
Maire de Nouilly